



Grand Vide Grenier du Fret

15 AOÛT 2026

Bulletin d'Inscription

A faire retour dans les meilleurs délais, daté, signé et dument complété et accompagné du règlement :
Chèque à l'ordre de l'ASPMF à l'adresse suivante : 8 rue de Kermeur – 29160 Le Fret en Crozon.

Lieu : Quai du Fret

- Ouverture aux exposants à partir de 06h00,
- Prix : **4 €** le mètre linéaire (tables et chaises non fournies)
*2 mètres gratuits pour tout adhérent exposant à jour de sa cotisation
offre limitée à 2 mètres par famille.*
- Pas de remboursement suite à absence ou conditions météo.
- L' A.S.P.M.F. décline toute responsabilité en cas de vol, casse, dégradation dans l'enceinte et aux abords de la manifestation ou tout autre incident.
- Tout bulletin non correctement rempli ou incomplet ne sera pas pris en considération.
- **Aucune réservation ne sera prise par téléphone, de même sans bulletin d'inscription.**
- Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.
- Les professionnels indiqueront le n°, la date et le lieu de délivrance du Registre du Commerce.

* Date d'inscription ou d'annulation arrêtée au 10 août.

* Il est précisé que seuls les exposants inscrits pourront exposer.

* Les exposants ne doivent laisser aucun objet quel qu'il soit sur leur emplacement, les contrevenants se verront refuser l'accès au vide grenier suivant.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Pièce d'Identité : n°, date et lieu de délivrance _____

Adresse Mail : _____

Nombres de mètres : _____ Montant du chèque : _____

Nature des Marchandises vendue : _____

Fait à, _____ le : _____

Renseignements et inscriptions : **Mme LE LAY Sylvie – 8 rue de Kermeur - 29160 CROZON**

Tél. : 06 84 35 23 63 entre 10h et 17h – en cas d'absence envoyer un SMS ou lelaysylvie29@hotmail.com

☐ Avec remorque (sans voiture)

☐ PMR (avec carte)

☐ Fourgon

☐ Tonnelle inférieure ou égale à 2x2

Fourgon, remorque et véhicule sont inclus dans l'emplacement - aucun véhicule n'est autorisé dans les travées situées sur le Môle - Places Limitées – Tous les véhicules non autorisés devront avoir quitté le site avant 08h30.